

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRA-  
TIVES ET FINANCIERES

-----  
DIVISION DU PERSONNEL

LECRET N° 87/762 /17/12/87  
MALS-SG/DAAF/DP.

portant nomination du Commandant EBA  
Sylvain Raphaël en qualité d'Attaché Mili-  
taire Naval et de l'Air Adjoint près  
l'Ambassade de la République Populaire du  
Congo à Moscou (URSS)

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI  
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT-

-----

Vu la constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de

(/ISAS: l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dis-  
positions de la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu l'Ordonnance n° 64/6 du 14 Février 1964, portant loi organique  
sur les conditions de nomination aux emplois civils et Militaires;

Vu l'ordonnance n° 31/70 du 18 Août 1970 portant statut Général des  
cadres de l'Armée Populaire Nationale;

Vu le décret N° 77/13/ETR-SG/DAAF/DP du 06 Janvier 1977, fixant la  
durée des affectations des agents congolais dans les Postes diplomatiques  
ou Consulaires;

Vu le décret n° 79/658 du 1er Décembre 1979 portant restructuration  
des Ambassades de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 82/953 du 03 Novembre 1982 fixant le régime des  
frais de transport des effets des diplomates, personnel administratif et  
technique mutés ou rappelés définitivement en République Populaire du Congo;

Vu le décret N° 85/1147 du 04 Octobre 1985, fixant le régime de rému-  
nération applicable aux personnels diplomatiques Consulaires et Assimilés et  
au Personnel administratif en poste dans les services extérieurs du Minis-  
tère des Affaires Etrangères et de la Coopération;

Vu le décret n° 85/997 du 07 Août 1985 fixant le régime des indemni-  
tés de déplacement des agents de l'Etat;

Vu le décret n° 84/856 du 08 Août 1984, portant nomination du Pre-  
mier Ministre;

Vu le décret n° 86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomination des  
Membres du Gouvernement;

Vu le Décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant organisation  
des intérimaires des Membres du Gouvernement;

Vu la Lettre n° 3005/APN/EMG/CAB/DRI du 08 Août 1987 demandant la  
nomination du Commandant EBA Sylvain-Raphaël en qualité d'Attaché Militaire  
Naval et de l'Air Adjoint près l'Ambassade de la République Populaire du  
Congo à Moscou (URSS);

LECRET

ARTICLE 1ER:- Monsieur EBA (Sylvain-Raphaël), Commandant de l'Armée Populaire  
Nationale (APN) en service à Brazzaville est nommé Attaché Militaire Naval  
et de l'Air Adjoint près l'Ambassade de la République Populaire du Congo à  
Moscou (URSS) en remplacement du Commandant MAYINGA (Jean-Christophe) décédé.

./..

Article 2 : l'Intéressé qui a rang et prérogatives de Conseiller d'Ambassade bénéficiera des avantages prévus par le décret n°85/1147 du 04 Octobre 1985 susvisé.

Article 3: Les Ministres des Affaires Etrangères et de la Coopération, de la Défense et de la Sécurité, du Plan et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé à l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Moscou (URSS), sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo;

Brazzaville, le 17 ~~DOSSIER~~ 1987

Par le Président du Comité Central  
du Parti Congolais du Travail, Pré-  
sident de la République, Chef du  
Gouvernement,

Le Premier Ministre,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération,

Ange Edouard POUNGUI

Artoine NDIINGA-OBA.-

Le Ministre du Plan et des Finances

Pierre MOUSSA.-

AMPLIATIONS :

PR.....	2
PM.....	2
CAB/MAEC.....	2
DGB.....	2
DCF.....	2
DAAF/DP.....	2
MDS.....	2
EMG/APN.....	2
AMBACONGO.MOSCOU.....	2
INTERESSE.....	2
DOSSIER.....	2
JORPC.....	2